RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Lot - Arrondissement de Cahors

COMMUNE DE TOUZAC

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance ordinaire du Conseil municipal du samedi 18 avril 2026

1. Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le samedi dix-huit avril, à dix heures, le Conseil municipal de la commune de Touzac, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BONIS, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux le 13 avril 2026.

Membres en exercice	9
Présents	9
Pouvoirs	Néant
Absents / excusés	Néant
Votants	9, sauf pour les points budgétaires et les comptes financiers uniques lorsque Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Présents :

Alain BONIS, Claire TOUCHES, Jean-Pierre JEAUFFREAU, Sylvianne DELCOUSTAL, Jean-René DECHAMPS, Amélie CALVET épouse FAUQUET, Hervé FRAYSSI, Lydie LAPORTE, Jean-Mathieu SERVANT.

Représentés : néant. Absents et excusés : néant.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions applicables, Madame Claire TOUCHES est désignée secrétaire de séance.

Vote : adopté à l'unanimité des membres présents. Référence : DE_2026_018.

3. Validation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Vote : adopté à l'unanimité des membres présents. Référence : DE_2026_019.

4. Ordre du jour et suivi des actes

Référence	Objet	Décision
DE_2026_018	Désignation du secrétaire de séance du 18/04/2026	Adoptée
DE_2026_019	Validation du PV du Conseil municipal du 20 mars 2026	Adoptée
DE_2026_020 / BF_004_2026	CFU 2025 - Budget commune	Adoptée
DE_2026_021 / BF_002_2026	CFU 2025 - Budget Lotissement Touzac	Adoptée
BF_005_2026	Budget commune 2025 - Affectation des résultats	Adoptée
BF_003_2026	Budget Lotissement - Affectation des résultats 2025	Adoptée
DE_2026_022	Fiscalité - état 1259 - 2026	Adoptée
DE_2026_023	Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des élus	Adoptée
DE_2026_024	SYDED du Lot - Référent environnement et délégués aux collèges Bois-Énergie, Eau potable, Eaux naturelles et Assainissement	Adoptée
DE_2026_025	CCID - Liste de proposition des membres	Adoptée
DE_2026_025BIS	CCID - Liste de proposition des membres - annule et remplace	Adoptée
DE_2026_026	Commission de contrôle des listes électorales - désignation des membres	Adoptée
DE_2026_026BIS	Commission de contrôle des listes électorales - désignation des membres - annule et remplace	Adoptée
DE_2026_027	Référent Moustique Tigre	Adoptée
DE_2026_028	Règlement intérieur de la salle des fêtes 2026	Adoptée
DE_2026_029	Adhésion au service de médecine préventive CDG46	Adoptée
DE_2026_030	Télétravail des agents administratifs	Adoptée

5. Examen des points inscrits à l'ordre du jour

5.1. Compte financier unique 2025 - Budget commune

Le Conseil municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune de Touzac. Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Les résultats définitifs arrêtés sont les suivants :

- résultat définitif de fonctionnement : excédent de 66 795,45 € ;
- résultat définitif d'investissement, après restes à réaliser : excédent de 64 301,16 € ;
- résultat définitif d'ensemble : excédent de 131 096,61 €.

Vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Références : DE_2026_020 / BF_004_2026.

5.2. Compte financier unique 2025 - Budget Lotissement Touzac

Le Conseil municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget Lotissement Les Granges Touzac. Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le compte financier unique fait apparaître un résultat définitif d'ensemble excédentaire de 20 768,16 €.

Vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Références : DE_2026_021 / BF_002_2026.

5.3. Affectation des résultats 2025 - Budget commune

Après examen du compte financier unique du budget principal, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget commune.

La délibération correspondante est transmise sous la référence BF_005_2026. Les montants d'affectation sont repris dans la délibération budgétaire annexée au registre.

Vote : adopté. Accusé de réception reçu. Référence : BF_005_2026.

5.4. Affectation des résultats 2025 - Budget Lotissement Touzac

Après examen du compte financier unique du budget Lotissement Les Granges Touzac, le Conseil municipal constate un excédent de fonctionnement de 20 768,16 € au 31 décembre 2025 et décide d'affecter le résultat comme suit :

- déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068 : 4 168,41 € ;
- affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement, compte 002 : 16 599,75 € ;
- déficit résiduel à reporter en dépense 002 : 0,00 €.

Vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Référence : BF_003_2026.

5.5. Fiscalité - État 1259 - 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 et rappelle la nécessité de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2026. Le Conseil municipal décide de maintenir les taux suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 8,80 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,59 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 127,51 %.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence : DE_2026_022.

5.6. Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des élus

Le Conseil municipal fixe, à compter du 18 avril 2026, les indemnités de fonction dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale applicable à la commune.

- Maire : 22,5 % de l'indice brut terminal, soit 924,87 € brut mensuels ;
- 1er adjoint : 7,5 %, soit 308,29 € brut mensuels ;
- 2e adjoint : 7,5 %, soit 308,29 € brut mensuels ;
- 1er conseiller municipal délégué : 7,5 %, soit 308,29 € brut mensuels ;
- enveloppe indemnitaire votée : 1 849,74 € brut mensuels.

Les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et versées mensuellement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence : DE_2026_023.

5.7. SYDED du Lot - Référent environnement et délégués

Monsieur le Maire rappelle le rôle du SYDED du Lot et l'intérêt de désigner des relais communaux en matière d'environnement, de prévention des déchets, de tri, de compostage, d'éco-responsabilité et de lien avec les services du SYDED.

Après appel à candidatures, le Conseil municipal désigne Mme Lydie LAPORTE comme représentant de la commune auprès du SYDED du Lot, notamment pour la mission de référent environnement et les collèges Bois-Énergie, Eau potable, Eaux naturelles et Assainissement, conformément à la délibération.

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence : DE_2026_024.

5.8. Commission communale des impôts directs - Liste de proposition des membres

À la suite du renouvellement général du Conseil municipal, le Conseil propose à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Titulaire	Suppléant
TOUCHES Claire	Hassan Chantal
DELCOUSTAL Sylvianne	DEMEAU Claude
JEAUFFREAU Jean-Pierre	MONTEIL Sylvianne
FRAYSSI Hervé	RIGAL Fabienne
LAPORTE Lydie	SERVANT Jean-Matthieu
BONIS Alain	FAUQUET Amélie

La liste proposée comprend les commissaires titulaires et suppléants conformément aux textes en vigueur. La première version référencée DE_2026_025 apparaît comme annulée dans le suivi des actes et remplacée par la délibération DE_2026_025BIS, transmise à la préfecture.

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence retenue pour transmission : DE_2026_025BIS.

5.9. Commission de contrôle des listes électorales - Désignation des membres

Le Conseil municipal propose à Monsieur le Préfet du Lot la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune.

Titulaire DELCOUSTAL Sylvianne

Suppléant JEAUFFREAU Jean-Pierre

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence retenue pour transmission : DE_2026_026BIS.

5.10. Référent communal « moustique tigre »

Le Conseil municipal constate la progression du moustique tigre et la nécessité d'organiser un relais local d'information, de prévention et de coordination.

Madame Sylvianne DELCOUSTAL est désignée en qualité de référente communale « moustique tigre ». Le référent assurera, en lien avec le Maire, les adjoints et les services compétents, une mission de relais d'information, de prévention et de coordination sur le territoire communal.

Monsieur le Maire est autorisé à transmettre les coordonnées du référent désigné à l'Agence régionale de santé Occitanie ainsi qu'à tout organisme compétent intervenant en matière de prévention et de lutte antivectorielle.

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence : DE_2026_027.

5.11. Règlement intérieur de la salle des fêtes 2026

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes communale, annexé à la délibération.

- Le règlement entre en vigueur à compter du 18 avril 2026 ;
- il s'applique à toute réservation ou utilisation de la salle des fêtes à compter de cette date ;
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération, notamment conventions, formulaires, attestations et documents liés à la mise à disposition de la salle ;
- le règlement intérieur sera tenu à disposition du public en mairie et communiqué à tout utilisateur lors de la réservation de la salle.

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence : DE_2026_028.

5.12. Adhésion au service de médecine préventive du CDG46

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine préventive / santé-prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot et décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2026.

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence : DE_2026_029.

5.13. Télétravail des agents administratifs

Le Conseil municipal adopte les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail pour les agents administratifs, dans le respect des textes applicables à la fonction publique territoriale.

- activité éligible : secrétariat de mairie ;
- lieu d'exercice : exclusivement au domicile de l'agent ;
- mise en place subordonnée à une demande écrite de l'agent et à la production des justificatifs nécessaires, notamment assurance, conformité électrique et questionnaire de droit commun ;
- réponse écrite de l'autorité territoriale dans un délai maximal d'un mois à compter de la réception de la demande ;
- durée de l'autorisation : un an maximum, renouvelable par décision expresse après entretien ;

- nombre de jours télétravaillés limité à trois jours par semaine pour un agent à temps plein, sauf dérogations prévues par les textes ;
- respect des droits et obligations des agents, des règles de sécurité, de confidentialité, de protection des données, de temps de travail et de santé au travail.

Vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention. Adopté à l'unanimité. Référence : DE_2026_030.

6. Questions diverses

Aucune question diverse pour cette séance.

7. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20 heures 00.

Le présent procès-verbal sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance suivante.

Le Président de séance	La secrétaire de séance
Alain BONIS	Claire TOUCHES
Signature :	Signature :